



VILLE DE MESQUER-QUIMIAC

TARIFS 2022

ENFANCE
JEUNESSE
MESQUER

APS - PAUSE MERIDIENNE

ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)			
	Taux d'effort	0,40%	
Tarif plancher	L'heure	1,20 €	
Tarif plafond	L'heure	3,50 €	
Prix goûter		0,70 €	
MODALITES			
Facturation à la ½ heure dès la fin de classe et facturation au 1/4h de 18h30 à 18h45			
Toute ½ heure commencée est due			
Facturation d'une ½ heure en cas de dépassement d'horaire de fermeture de la structure (après 18h45)			
Pénalité pour 3 retards de départ dans l'année		10,00 €	
Enfant non réservé mais présent à l'APS = le tarif de la 1 ^{ère} ½ heure est doublé sauf le goûter			
Enfant inscrit à l'Accueil mais absent : paiement d'une heure d'APS au tarif normal			
Le temps de présence de l'enfant aux activités multisports dans le cadre de l'APS est gratuit			
PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI			
	Taux d'effort	0,40%	
Tarif plancher	Encadrement	0,10 €	
Tarif plafond	Encadrement	0,40 €	
Repas enfant	Prix du repas	2,90 €	
Repas adulte (personnel communal et enseignant de l'école H Cadou)		7,00 €	
Tarif repas enfant majoré de 50% pour les enfants non inscrits			
Tarif repas enfant pour les enfants inscrits mais absents = Prix du repas + encadrement			
PAUSE MERIDIENNE : MERCREDI REPAS UNIQUEMENT 12h / 13h15			
Tarif repas enfant majoré de 50% pour les repas du mercredi midi			
Tarif repas enfant majoré de 100% pour les enfants non inscrits			
Tarif repas enfant majoré de 50% pour les enfants inscrits mais absents			
TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP)			
TAP	Séance d'1h30	1 €	
MODALITES			
Enfant non inscrit et présent - tarif du TAP +50%			
Enfant absent au TAP sans annulation d'inscription dans les délais			1 €

ALSH - SEJOURS 3-10 ANS



**ENFANCE
JEUNESSE
MESQUER**

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES + MERCREDI Après midi		
	Taux d'effort	0,90%
Tarif plancher pour les Mesquerais	Journée	5,00 €
Tarif plafond pour les Mesquerais	Journée	13,60 €
Prix goûter		0,70 €
Prix déjeuner		2,90 €
Tarif hors commune = Tarif pour les Mesquerais majoré de 50 %		
PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACTIVITES		
Coût de la participation supplémentaire selon l'activité / par enfant		
< 4 €		0,00 €
> = 4 € et < 8 €		2,25 €
> = 8 € et < 10 €		3,25 €
= > 10 €		4,25 €
MODALITES		
Les tarifs sont votés en journée et peuvent être divisés en ½ journée		
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM)		
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur		
Réduction de tarif à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit de la même famille (fratrie) en présence simultanément : - 10% pour le 2 ^{ème} enfant inscrit, 15% à partir du 3 ^{ème} et uniquement sur les temps de présences simultanées, du plus âgé au plus jeune.		
Le paiement des inscriptions est dû, sauf évènement familial grave, sur justificatif et sauf présentation d'un certificat médical ou ordonnance du médecin, dans les 72 heures de l'absence signalée ou désinscription sur place, par courriel, et via le portail famille Inoé à la condition suivante :		
<input type="checkbox"/> Pour les mercredis et vacances scolaires : inscriptions/ annulations au plus tard le jeudi précédant avant 12h		
Enfant inscrit mais absent sans justificatif : Montant de l'inscription dû (hors repas et goûter)		
Enfant présent sans réservation dans les délais : +50% des temps de présence		
ALSH SEJOUR		
	Taux d'effort	3,00%
Tarif plancher pour les Mesquerais	Par jour	16,00 €
Tarif plafond pour les Mesquerais	Par jour	40,00 €
Tarif hors commune = tarif pour les Mesquerais majoré de 50 %		
MODALITES		
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM)		
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur		
Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours		
En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou maladie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité.		



ESPACE JEUNES - SEJOURS JEUNES

ESPACE JEUNES		
Cotisation annuelle pour les Mesquerais		15,00 €
Cotisation annuelle Hors Commune - 2 fois le tarif des Mesquerais		30,00 €
Goûter		0,70 €
Repas		3,45 €
Participation des familles à l'encadrement et aux animations proposées :		
0 € à 4 €	par demi- journée	1,00 €
> = 4 € et < 6 €	par demi- journée	2,00 €
> = 6 € et < 8 €	par demi- journée	3,00 €
> = 8 € et < 10€	par demi- journée	4,00 €
> 10 €	par demi- journée	5,00 €
MODALITES		
Les participations demandées aux familles sont matérialisées par des codes couleurs sur les programmes:		
0 € à 4 €		
> = 4 € et < 6 €		
> = 6 € et < 8 €		
> = 8 € et < 10€		
> 10 €		
<p>Certaines activités sont à 0 € telles que les séances du club de protection de la nature, les séances d'autofinancement, les Aprem' Potes... Les activités ayant un lien avec la citoyenneté, l'engagement du jeune pour lui-même et sa commune. La cotisation reste dûe.</p>		
ESPACE JEUNES SEJOUR		
		Taux d'effort 3,41%
Tarif plancher pour les Mesquerais		Par jour 20,00 €
Tarif plafond pour les Mesquerais		Par jour 45,00 €
Tarif hors commune = tarif pour les mesquerais majoré de 50 %		
MODALITES		
Le TE est appliqué aux familles justifiant d'une affiliation à l'une des Caisses d'Allocations Familiales (CAF de Loire Atlantique, MSA, CAFM)		
Les parents travaillant sur la commune bénéficient des tarifs au TE sur justificatif de leur employeur		
Aucune réduction ne peut être appliquée sur les séjours hors activités autofinancements		
En cas d'annulation avant le séjour, 30% du séjour sera facturé sauf évènement familial grave ou maladie sur justificatif et sauf désinscription au plus tard 20 jours avant le départ. Dans tous les autres cas le séjour est dû en totalité.		